# REPUBLIQUE FRANCAISE

# Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

# PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Procès-Verbal nº: P.V - 001 -2015

Du: Mardi 24 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Président.

### **ETAIENT PRESENTS:**

Monsieur Didier Dagonet, Président,

### Délégués de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Mesdames Isabelle Oger et Chantal Delamour et Monsieur Gérard Wagentrutz,

# Délégués de la Commune de Chauvry:

Mesdames Sophie Coolsaet, Vice-Présidente et Nadine Lemarié, Messieurs Jacques Delaune et Raphaël Barouch,

#### **ETAIT ABSENT:**

Madame Malvina Boquet ayant donné pouvoir à Madame Chantal Delamour

# **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION:**

Madame Dominique Fransioli-Pisolo, déléguée suppléante de la Commune de Chauvry et Madame Stéphanie Grocaut secrétaire du SIRES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Nadine Lemarié

# LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 30

### A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose qu'un membre de la Commune de Chauvry soit secrétaire de séance.

Madame Nadine Lemarié propose sa candidature.

Le Comité Syndical désigne, à l'unanimité, Madame Nadine Lemarié comme secrétaire de séance.

# 001 - 2015 - Modification des délégués du SIRES pour la Commune de Chauvry :

Monsieur le Président informe que les Elus de Chauvry ont souhaité modifier la liste de leurs délégués au sein du SIRES.

Ainsi par délibération en date du 10 janvier 2015, Monsieur Pierre Aussel a démissionné de son poste de délégué titulaire et est devenu suppléant, au profit de Madame Nadine Lemarié.

Aussi il est proposé d'adopter la nouvelle composition des délégués du SIRES qui se présente comme telle : Liste des délégués de la Commune de Béthemont-la-Forêt qui reste inchangée:

Délégués Titulaires:

Didier Dagonet

Gérard Wagentrutz Isabelle Oger Malvina Boquet

Déléguées Suppléantes :

Chantal Delamour

Maria Marques Fernandes

Liste des délégués de la Commune de Chauvry, adoptée au 10 janvier 2015 :

Délégués Titulaires:

Jacques Delaune

Sophie Coolsaet Raphaël Barouch Nadine Lemarié

Délégués Suppléants :

Dominique Fransioli-Pisolo

Pierre Aussel

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux du bureau du Comité syndical en date du 4 mars 2015,

Considérant la délibération N°2015/7 de la Commune de Chauvry en date du 10 janvier 2015, relative à la modification des Elus délégués au sein du SIRES,

Considérant l'absence d'observation,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, la nouvelle liste des délégués du SIRES telle quelle a été présentée.

# 002 - 2015 - Démission de Madame Isabelle Oger du poste de Trésorière du SIRES :

Monsieur le Président précise qu'en date du 11 mars dernier, par courrier, Madame Isabelle Oger a présenté sa démission du poste de Trésorière du SIRES et a demandé son maintien au poste de délégué titulaire. Il ajoute que cette démission est donnée afin de permettre une représentation équitable de chacune des communes au sein du bureau du comité du SIRES.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la délibération N°001/2014, en date du 6 mai 2014, relative à l'installation des Membres du Comité Syndical du SIRES,

**Considérant** le courrier parvenu en date du 11 mars 2015, relatif à la démission de Madame Isabelle Oger, du poste de Trésorière du SIRES et son souhait d'être maintenue au poste de délégué titulaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Prend acte, de la démission de Madame Isabelle Oger, du poste de Trésorière du SIRES et son souhait d'être maintenue au poste de délégué titulaire.

### 003-2015 - Nomination du Trésorier du SIRES :

Dans la continuité de la démission de Madame Isabelle Oger du poste de Trésorière du SIRES et considérant la vacance de ce poste, Monsieur le Président demande qui souhaite être candidat à ce poste.

Madame Nadine Lemarié propose sa candidature, au poste de Trésorière.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la délibération N°001/2014, en date du 6 mai 2014, relative à l'installation des Membres du Comité Syndical du SIRES,

**Considérant** la délibération N°001/2015, modifiant la liste des délégués de la Commune de Chauvry au SIRES, en date du 24 mars 2015,

**Considérant** la délibération N°002/2015, approuvant la démission de Madame Isabelle Oger au poste de Trésorière du SIRES, en date du 24 mars 2015,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la candidature de Madame Nadine Lemariè au poste de Trésorière du SIRES.

# 004 – 2015 - Approbation du compte-rendu du comité syndical du 18 novembre 2014 :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 18 novembre 2014 a été adressé à l'ensemble des Délégués.

Monsieur Le Président demande s'il y a des observations.

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'absence d'observation

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le compte rendu de la séance du 18 novembre 2014

### 005 – 2015 – Approbation du compte administratif 2014 :

Monsieur Didier Dagonet, Président donne la parole à Madame Isabelle Oger.

Madame Isabelle Oger, précise que le compte-administratif 2014 a été examiné lors de la réunion du bureau du 4 mars dernier.

L'examen du compte-administratif montre un excédent en fonctionnement et en investissement cumulé de 37 120.79€, qui est réparti comme tel :

-excédent de fonctionnement 2014 : 34 286.60€

-excédent d'investissement 2014 : 2 834.19€.

# I — SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement:				
Recettes 2014	138 492.79€			
Dépenses 2014	125 388.24€			
Résultat 2014	+13 104.55€			
Report 2013	21 182.05€			
Résultat exercice 2014	34 286.60€			

### II -- SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissemen	t :
Recettes 2014	3 802.61€
Dépenses 2014	2 165.81€
Résultat 2014	1 636.80€
Report 2013	1 197.39€
Résultat exercice 2014	2 834.19€

Madame Isabelle Oger demande s'il y a des observations et passe la parole au Président.

Monsieur Raphaël Barouch demande pourquoi il y a une différence entre les dépenses et recettes de transport, ces dernières étant plus importantes.

Monsieur le Président précise que cela est normal car en 2014, on a perçu le solde de 2012/2013.

La Présidence du Comité Syndical est confiée à Monsieur Gérard Wagentrutz, doyen d'âge, en vertu de l'article L2121-14 et L2121-31, du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier Dagonet, Président, quitte la séance.

Monsieur Gérard Wagentrutz procède au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité, une abstention Monsieur Didier Dagonet, Président,

Approuve le compte-administratif 2014 tel qu'il a été présenté,

Signe le compte-administratif 2014.

Monsieur Didier Dagonet, Président, revient en séance et demande le résultat du vote.

### 006 - 2015 - Approbation du Compte de Gestion 2014:

Sur le rapport de Madame Isabelle Oger.

Le compte de gestion est la double comptabilité établit par le Trésorier principal de Taverny-Beauchamp, Monsieur Pascal Hauss.

Ce document a été étudié par les Membres de la Commission des finances en réunion du 4 mars dernier.

Au titre de l'année 2014, le compte de gestion est le suivant :

# I — SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement:				
Recettes 2014	138 492.79€			
Dépenses 2014	125 388.24€			
Résultat 2014	+13 104.55€			
Report 2013	21 182.05€			
Résultat exercice 2014	34 286.60€			

# II -- SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement:				
Recettes 2014	3 802.61€			
Dépenses 2014	2 165.81€			
Résultat 2014	1 636.80€			
Report 2013	1 197.39€			
Résultat exercice 2014	2 834.19€			

Après examen, les Membres ont constaté que le compte de gestion 2014 est identique au compteadministratif établit par le Président du SIRES.

Madame Isabelle Oger demande s'il y a des observations et passe la parole au Président qui procède au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve le compte de gestion 2014 tel qu'il a été présenté,

Autorise le Président à signer le compte de gestion 2014,

Dit que le compte de gestion est identique au compte-administratif 2014.

# 007 - 2015 - Approbation du budget primitif 2015 :

Madame Isabelle Oger précise que le budget primitif 2015 a été examiné lors de la réunion du bureau du 4 mars dernier.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2015 par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, qui se répartie comme tel :

# I- Proposition de budget de fonctionnement :

Dépenses :		Recettes:		
011 Charges à caractère général	79 805.00€	002 Reports 2013	34 286.60€	
012 Charges de personnel	85 521.71€	70 Produits de service	17 900.00€	
65 Autres charges de gestion	5 000.00€	74 Dotations et participations	118 340.11€	
022 Dépenses imprévues	200.00€			
Total de la section	170 526.71€	Total de la section	170 526.71€	

# II- Proposition de budget d'investissement :

Dépenses :		Recettes	:
21 Immobilisations corporelles	2 834.19€	001 Reports 2014	2 834.19€
Total de la section	2 834.19€	Total de la section	2 834.19€

Soit un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 173 360.90€

Madame Isabelle Oger demande s'il y a des observations et passe la parole au Président qui procède au vote.

Monsieur Raphaël Barouch souligne l'augmentation de la masse salariale.

Monsieur le Président précise que l'augmentation de la masse salariale est due aux TAP qui ont été mis en place et pour 2015, on aura une année complète de TAP, alors qu'en 2014, on a eu qu'un trimestre.

Monsieur Raphaël Barouch demande s'il ne faudrait pas augmenter plus l'article 6451 Urssaf. Monsieur le Président répond que cela n'est pas nécessaire, car dans le budget primitif, au chapitre 012, la somme est suffisante. Un ajustement pourra se faite à l'intérieur de ce chapitre, lors d'une décision modificative, sans pour cela augmenter la participation des communes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve le budget primitif 2015, tel qu'il a été présenté.

### 008 - 2015 - Dotation des Communes membres au titre de l'année 2015 :

Madame Isabelle Oger précise que le budget primitif 2015 ayant été approuvé, il convient pour l'équilibre budgétaire que les communes adhérentes contribuent au budget.

Elle ajoute que la dotation des communes adhérentes au titre de l'année 2015 a été lors de la réunion du bureau du comité du 4 mars dernier.

Elle rappelle que la clef de répartition est en fonction de la fréquentation à l'accueil périscolaire, l'école et de la population des communes adhérentes et que la répartition proposée a été transmise avec la convocation.

Aussi au vu du budget primitif il est proposé une dotation des communes qui se répartit comme telle :

	Total	Investissement	Fonctionnement périscolaire	Fonctionnement Scolaire
Béthemont-la-Forêt	43 242.05€	0.00€	19 386.65€	23 855.40€
Chauvry	30 448.06€	0.00€	14 734.87€	15 713.20€
Total	73 690.11€	0.00€	34 121.52€	39 568.60€

Madame Isabelle Oger demande s'il y a des observations et passe la parole au Président qui procède au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve la dotation des communes adhérentes au titre de l'année 2015, telle qu'elle a été présentée.

# 009 - 2015 - <u>Approbation du montant de la subvention de fonctionnement accordée aux coopératives scolaires</u> :

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 16 octobre 2014, les Elus du Comité avaient décidé d'étudier la subvention de fonctionnement qui serait accordée aux coopératives scolaires au titre de l'année 2015/2016.

Aussi lors de la préparation budgétaire il a été inscrit à l'article 6574 Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé, une somme de 5 000.00€

Monsieur le Président demande s'il y a des observations.

Monsieur Jacques Delaune, demande si cette subvention peut être diminuée.

Madame Isabelle Oger répond que cela servira pour payer les différentes activités, animations et sorties de l'année.

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, rappelle que diminuer la subvention ne serait pas judicieux étant donné que la subvention n'avait pas été versée en 2013.

Monsieur Didier Dagonet, Président, rappelle que lors du dernier Comité Syndical, les Elus du Syndicat s'étaient engagés à verser une subvention de 5 000.00€, pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité, une abstention Monsieur Jacques Delaune,

**Approuve** la subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires au titre de l'année 2015/2016, pour un montant de 5 000.00€,

Autorise le Président à verser ladite subvention, au prorata du nombre d'enfants dans chaque école.

### 010 - 2015 - Etude d'une subvention supplémentaire aux coopératives scolaires :

Monsieur le Président rappelle qu'en fin d'année 2014, les enseignantes ont sollicité les Élus, pour une subvention supplémentaire étant donné que cette année, les élèves des classes élémentaires vont bénéficier d'une classe transplantée, en avril prochain.

Au vu de la rigueur budgétaire, de la mise en œuvre des TAP et le manque de lisibilité financière sur la mise en œuvre des TAP, les Elus proposent d'étudier cette demande de subvention supplémentaire au dernier trimestre 2015.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité, une abstention Monsieur Gérard Wagentrutz,

Approuve l'étude de cette demande de subvention supplémentaire au dernier trimestre 2015,

Dit que ce ne sera pas un budget supplémentaire mais une enveloppe issue de l'autofinancement.

# 011 - 2015 - <u>Etude de la demande d'un agent de la Commune de Chauvry de bénéficier d'une formation BAFA</u>:

Monsieur le Président passe la parole à Madame Sophie Coolsaet Vice-Présidente.

Cette dernière précise que l'agent de Chauvry, qui travaille dans le cadre des TAP, a demandé une participation financière pour passer son BAFA, qui s'élève à 380€.

Cette demande a été étudiée lors de la réunion du bureau du 4 mars dernier et les Elus ont accepté d'inscrire au budget 2015, une participation pour la première partie du BAFA.

L'agent étant rémunéré par la Commune de Chauvry, cette participation sera réglée par la Commune de Chauvry et un titre de recette formant avis des sommes à payer sera présenté adjoint de la facture du BAFA.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** la prise en charge de la première partie du BAFA de l'agent de Chauvry travaillant dans le cadre des TAP,

Dit que cette participation s'élève à 380€,

**Dit** que la facture sera réglée par la Commune de Chauvry, qui présentera un titre formant avis des sommes à payer au SIRES, adjoint de la facture, pour versement du remboursement,

Autorise le Président à signer tous les actes afférents.

# 012 - 2015 - Approbation du nouveau planning des TAP qui sera mis en place à la rentrée de septembre 2015 :

Monsieur le Président rappelle le travail des Elus, parents d'élèves et Enseignantes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires l'année dernière.

Après six mois de mise en œuvre des nouveaux rythmes chacun a pris note des disfonctionnements rencontrés et particulièrement de la fatigue croissante des enfants due à l'irrégularité des horaires.

Aussi le groupe de travail a étudié une nouvelle organisation des TAP, pour la rentrée de septembre 2015, lors d'une réunion de travail le 22 janvier dernier.

Suite à cela, la nouvelle organisation des TAP a été présentée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qui n'a pas formulé d'objection.

La semaine dernière, cette nouvelle organisation a été approuvée par lors du Conseil d'École et doit encore être validée par la Directrice des services académiques de l'Éducation Nationale.

Ainsi il est proposé d'organiser les TAP de la manière suivante :

#### ▶ Béthemont-la-Forêt TAP :

- -Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 8h45 et 16h00 à 16h15
- -Mardi et vendredi de 13h15 à 13h45

### ► Chauvry TAP:

- -Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 8h30 et 15h45 à 16h00
- -Mardi et vendredi de 13h00 à 13h30

Les Membres du Syndicat sont invités à se prononcer sur cette nouvelle organisation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve la nouvelle organisation telle qu'elle a été présentée :

- ▶Béthemont-la-Forêt TAP:
- -Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 8h45 et 16h00 à 16h15
- -Mardi et vendredi de 13h15 à 13h45

#### ► Chauvry TAP :

- -Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 8h30 et 15h45 à 16h00
- -Mardi et vendredi de 13h00 à 13h30

Autorise le Président à sa mise en œuvre.

# 013 - 2015 - Avenant N°1 au marché de fourniture et livraison de repas et goûters, titulaire Elior :

Monsieur le Président rappelle que dans le marché de restauration il y avait une erreur dans la formule de révision du prix, il y avait un zéro de trop.

Les services de la Préfecture nous ont demandé de corriger cette erreur par un avenant, qui a été présenté à chacune des communes et au titulaire du marché Elior.

Ainsi il est proposé de corriger la formule de révision annuelle du prix du marché, qui n'est pas égal à 1, (partie en gras ci-dessous), sans modifier les indices de références :

### ► Formule du marché d'origine :

P = Po x [(0.15 + 0.45 (A/Ao) + O.35 (S/So) + 0.005 (PGA/PGAo)]

# Dans laquelle:

- \* P = nouveau prix
- \* Po = prix stipule au contrat

- \* Ao = Valeur de l'indice mensuel des prix à la consommation. IPC Ensemble des ménages par secteur conjoncturel métropole alimentation identifiant INSEE : 000641248. Cette valeur prise pour base actuelle du présent marché, est la dernière publiée.
- \* A = dernière valeur publiée de cet indice connu à la date de chaque reconduction
- \* So : Valeur de l'indice trimestriel coût de la main d'œuvre des services rendus principalement aux entreprises (publié au BMS par l'INSEE). Cette valeur est prise pour base actuelle du présent marché est la dernière publiée.
- \* S = Valeur de cet indice connu à la date de la demande de révision
- \* PGAo = Indice des prix de gros alimentaires indice général publié par l'INSEE. Cette valeur prise pour base actuelle du présent marché, est la dernière valeur publiée
- \* PGA = Valeur de cet indice connu à la date de la demande de révision

# ▶ Proposition de correction de la formule de révision de prix :

 $P = Po \times [(0.15 + 0.45 \text{ (A/Ao)} + 0.35 \text{ (S/So)} + 0.05 \text{ (PGA/PGAo)}]$ 

Cette révision aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve l'avenant N°1, avec la société Elior, titulaire du marché de fourniture et livraison de repas et goûters,

Autorise le Président à signer l'avenant et tous les actes afférents,

Dit que cet avenant a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

# 014 - 2015 — <u>Etude des demandes de dérogations des enfants ne résidant pas sur les Communes adhérentes au Syndicat</u>:

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que nous avons trois enfants concernés par des dérogations scolaires, un enfant à Saint Leu la Forêt qui intégrera l'école à la rentrée 2015 et deux enfants habitants Taverny, déjà scolarisés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve les demandes de dérogations scolaires.

# 015 - 2015 — <u>Détermination du montant accordé par enfant pour les fournitures scolaires au titre de l'année 2015/2016</u> :

Monsieur le Président propose d'arrêter une somme d'argent par enfant pour les fournitures scolaires et que cette somme soit revue chaque année au moment du vote du budget primitif.

Depuis plusieurs années, le montant alloué est de 80€ par enfant.

Les Élus ne souhaitent pas modifier cette enveloppe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve le versement de 80€ par enfant pour les fournitures scolaires,

Dit que la somme est imputée au chapitre 011 Dépenses à caractère générale, imputation 6067, fournitures scolaires.

Autorise le Président à sa mise en œuvre.

# 016 - 2015 — <u>Convention avec l'Association Adico (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise)</u> :

Monsieur le Président rappelle que désormais les collectivités publiques sont tenues de dématérialiser totalement ou partiellement leur comptabilité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et ceux à la demande des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour cela il est apparu nécessaire de se faire accompagner en contractant avec l'Association Adico (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise), qui nous accompagnerait dans cette démarche de dématérialisation.

Cette association a été créée par l'initiative de l'Union des Maires de l'Oise, avec le concours u Conseil Général de L'Oise et de l'Etat pour venir en aide aux communes dans le domaine de l'informatique.

Elle assure un certain nombre de prestations comme l'installation, le dépannage ou l'assistance et l'information informatique réglementaire.

De ce fait elle se substitue partiellement à notre prestataire Berger Levrault., dans le domaine de l'assistance. L'adhésion est calculée en fonction du nombre d'habitants. Aussi l'adhésion proposée s'élève à 58€ HT pour le SIRES, vu que la comptabilité du Syndicat est sur le même poste informatique que celle de la Mairie de Béthemont-la-Forêt.

En parallèle, cette adhésion permet à la Commune de Béthemont-la-Forêt de bénéficier de 40% de réduction sur la facture annuelle Berger Levrault pour la maintenance du logiciel Berger Levrault.

Il convient aussi de noter que l'Association Adico est plus facilement joignable que le prestataire Berger Levrault.

# Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** le Président du SIRES Béthemont-la-Forêt Chauvry à signer la convention avec l'association Adico et tous les actes afférents,

Dit que cette dépense est inscrite au budget primitif.

### **B** – Questions diverses:

#### ▶ Dictionnaires au CM2 :

Monsieur le Président demande aux Elus s'ils souhaitent offrir aux élèves de CM2, un dictionnaire pour leur passage en sixième et ainsi marquer la fin de leur scolarité élémentaire.

Après discussion le Comité Syndical, aapprouvent l'acquisition de dictionnaire pour offrir aux élèves de CM2 qui partent au collège.

### ▶ Point sur la fréquentation au RPI :

		Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Total
	Chauvry	120	62	99	68	97	46	492
	%	62.18	66.67	71.22	68.00	66.29	69.7 0	67.31
Matin	Béthemont	73	31	40	32	43	20	239
	%	37.82	33.33	28.78	32.00	30.71	30.3	32.69
	Total	193	93	139	100	140	66	731
	Chauvry	75	45	75	51	75	36	357
	%	28.09	28.66	32.19	28.65	31.65	31.3	30.08
Soir	Béthemont	192	112	158	127	162	79	830
	%	71.91	71.34	67.81	71.35	68.35	68.7 0	69.92
	Total	267	157	233	178	237	115	1187

### ▶ Point sur la fréquentation aux TAP :

	Mardi			Vendredi			Moyenne globale		
	Nbr de jour	Total	%	Nbr de jour	Total	%	Nbr de jour	Total	%
Béthemont- la-Forêt	17	303	18	18	284	16	35	587	17
Chauvry	17	226	13	18	206	11	35	432	12
Total	17	529	31	18	490	27	35	1019	29

### ▶ Point sur effectif de la rentrée 2015/2016 :

Au vu des difficultés rencontrées, les Élus ont envoyé un courrier aux parents afin de recenser les enfants qui seraient inscrits à la rentrée.

Après avoir relancé les parents, il y a aujourd'hui : 44 enfants inscrits, pour la rentrée et peut-être 46 si les nouveaux arrivants inscrivent leur enfant.

### ▶ Tapis pour l'accueil du matin, dans la salle du conseil municipal de la Commune de Chauvry :

Madame Nadine Lemarié a ramené le tapis, pour l'accueil des enfants le matin dans la salle des fêtes de la Commune de Chauvry.

Les Élus demandent que ce tapis soit roulé chaque jour et non plié.

Les Élus soulignent le peu d'activités proposées aux enfants lors de cet accueil.

De plus l'agent ne prend pas soin de garder les portes fermées afin de conserver la chaleur, dans la pièce.

# ► Goûters au périscolaire :

Les Élus ont constaté que l'ensemble des goûters commandés, n'étaient pas distribués aux enfants. Un rappel sera fait aux agents assurant cet accueil, de l'obligation de proposer et distribuer l'ensemble des goûters.

D'autre part les Élus demandent que les fruits soient épluchés et couper pour les plus petits.

Monsieur le Président invite l'ensemble des Elus du Syndicat à être vigilant concernant les deux derniers points et de rappeler au personnel ces consignes.

Enfin il les invite à faire remonter les informations à chaque fois qu'un disfonctionnement est constaté.

# PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22H40

# <u>Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical</u> <u>Du 24 mars 2015 :</u>

Date du Comité :	Numéro:	Objet de la délibération :					
	001-2015	Modification des délégués du SIRES pour la Commune de Chauvry					
	002-2015	Démission de Madame Isabelle Oger du poste de Trésorière du SIRES					
	003-2015	Nomination du Trésorier du SIRES					
	004-2015	Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 octobre 2014					
	005-2015	Approbation du compte administratif 2014					
	006-2015	Approbation du Compte de Gestion 2014					
	007-2015	Approbation du budget primitif 2015					
	008-2015	Dotation des Communes membres au titre de l'année 2015					
24 mars 2015	009-2015	Approbation du montant de la subvention de fonctionnement accordée aux coopératives scolaires					
24 mars 2013	010-2015	Etude d'une subvention supplémentaire aux coopératives scolaires					
	011-2015	Etude de la demande d'un agent de la Commune de Chauvry de bénéficier d'une formation BAFA					
	012-2015	Approbation du nouveau planning des TAP qui sera mis en place à la rentrée de septembre 2015					
	013-2015	Avenant N°1 au marché de fourniture et livraison de repas et goûters, titulaire Elior					
	014-2015	Etude des demandes de dérogations des enfants ne résidant pas sur les Communes adhérentes au Syndicat					
	015-2015	Détermination du montant accordé par enfant pour les fournitures scolaires					
	016-2015	Convention avec l'Association Adico (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise)					